



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 12 septembre 2019 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Robert CLERC
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 5 <sup>ème</sup> délibération
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Eudes BOUVIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
CONJUX	Claude SAVIGNAC
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
MOTZ	Olivier BERTHET
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Régis DORMOY	Directeur général de CGLE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 25 votants (4 pouvoirs).



## DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2019

Exécutoire le : 16 SEP. 2019

Affichée le : 16 SEP. 2019

Visée le : 16 SEP. 2019

### MARCHÉS PUBLICS

#### Marché n°2019-42 : Collecte des biodéchets de professionnels Attribution

Monsieur le Président rappelle que l'obligation de tri à la source des déchets organiques et biodégradables concernera tous les producteurs, ménagers ou professionnels, au 1er janvier 2024.

Ainsi, l'article 70 de la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte, précise que *"le service public de gestion des déchets progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. Chaque collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire"*.

En conséquence, Grand Lac continue son engagement dans les actions de prévention et développe les actions de valorisation des biodéchets.

Les déchets alimentaires sont concernés, par la poursuite de la promotion du compostage de proximité auprès des usagers et par le développement d'une collecte expérimentale de déchets alimentaires destinés dans un premier temps aux professionnels (restaurants, cantines scolaires...) de son territoire.

Depuis 2016, une collecte est ainsi réalisée par l'entreprise Trivallées dans le cadre d'un marché, sur 15 établissements aux bords du Lac du Bourget et sur l'Albanais, dont les déchets organiques sont traités au méthaniseur de Gruffy. L'objectif en 2019 est de l'étendre sur un secteur pilote à une quarantaine d'établissements, ainsi que de tester une valorisation en plateforme de compostage grâce à une opération pilote à Drumettaz-Clarafond.

Le marché précédent étant à son terme, une consultation a été passée pour cette collecte de déchets alimentaires, sous forme d'appel d'offres ouvert pour un accord cadre de service à bons de commande sans minimum ni maximum. La date limite de réception des offres a été fixée au 15 juillet 2019 à 12h.

2 offres ont été réceptionnées.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique, dont 10% performance environnementale), la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre 2019 propose de retenir l'entreprise TRI VALLEES pour un montant estimatif de 76 976 € HT annuel.

En conclusion, et au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose que ce marché soit attribué à l'entreprise TRI VALLEES à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour une durée de 1 an. Ce marché sera renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement du budget Déchets (programme 261).

Vu l'article L541-21-1 du Code de l'environnement,  
Vu la loi n°2015-992 sur la transition énergétique,  
Vu la Directive (UE) 2018/851 du paquet économie circulaire,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché n°2019-42 à l'entreprise TRI VALLEES,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 2019-42 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 12 septembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Marché n.19/42 - Collecte des biodéchets des professionnels - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/09/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/09/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2964 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190912-d2964-DE

---

**Date de décision :** 12/09/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)